****

**Rapport du sondage portant sur le processus de recherche de logis des personnes ayant des limitations fonctionnelles**

Pour la mise en place d’un service Info-Habitation au Québec

2013

**Sommaire**

[Introduction 4](#_Toc371588852)

[Objectif 4](#_Toc371588853)

[Résultats 5](#_Toc371588854)

[Un profil des participants relativement représentatif 5](#_Toc371588855)

[Processus de recherche de logis 6](#_Toc371588856)

[Anticipation 6](#_Toc371588857)

[Processus de recherche 7](#_Toc371588858)

[Les sources d’information 7](#_Toc371588859)

[Relations avec les propriétaires 8](#_Toc371588860)

[Conclusion 10](#_Toc371588861)

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe 54 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et représente toutes les limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d’apprentissage, parole et langage, troubles envahissants du développement et santé mentale.

La COPHAN s’appuie sur l’expertise des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches afin que leurs recommandations puissent éclairer les décisions politiques sur la scène fédérale et provinciale, dans le vaste domaine des politiques sociales. Ses positions se fondent sur la conception qui définit les « situations de handicap » comme le résultat de l’interaction entre ce qui appartient à la personne (ex. : le type d’incapacités) et ce qui appartient à l’environnement (ex. : les obstacles à l’inclusion). De là l’importance d’avoir un environnement universellement accessible pour permettre une pleine participation sociale.

# Introduction

En mars 2013, le comité environnement bâti et aménagements publics (EBAP) de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) diffusait dans son réseau de membres et partenaires un questionnaire destiné aux personnes ayant des limitations fonctionnelles afin de documenter leur processus de recherche de logis. La COPHAN souhaitait alimenter sa perception de la situation actuelle et ainsi contribuer plus efficacement aux démarches actuellement en cours.

Le questionnaire, élaboré et validé par le comité EBAP de la COPHAN, a été élaboré dans un souci d’accessibilité, notamment en utilisant un langage simple et en tenant compte des particularités liées à l’utilisation d’une synthèse vocale. Le questionnaire pouvait être rempli en français ou en anglais, soit par Internet (Google document), ou par une version Word numérique. Le délai de réponse fut de 1 mois, mais des exemplaires papiers ont été envoyés en retard, mais tout de même traités.

## Objectif

Cet exercice cadre dans les travaux du comité intersectoriel sur l’accessibilité universelle en habitation (CISAUH). En effet, la COPHAN et la Société de l’habitation du Québec entament une réflexion formelle sur les possibilités entourant la création d’un modèle de base de services d’aide à la recherche de logement. Rappelons que cet objectif était dans la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées depuis 1978. Actuellement, cet objectif est sous la responsabilité de la SHQ, tel qu’indiqué dans le premier Plan global de mise en œuvre de la Politique À part entière au moyen M-178 « En concertation avec les organismes concernés, statuer sur la proposition d’un modèle de base d’un service Info-Habitation soit Les services info-habitation, une nécessité au Québec ». Par ce questionnaire, nous souhaitions dresser le portrait des habitudes des personnes et des obstacles supplémentaires qu’elles rencontrent dû à leurs limitations fonctionnelles lors de la recherche d’un logis, afin de travailler sur un modèle qui répondra réellement à leurs besoins et réalités. Au final, nous souhaitons démontrer que la mise en place d’un tel service au Québec est plus que jamais pertinente.

# Résultats

## Un profil des participants relativement représentatif

Le sondage a été complété par 86 répondants. Ceux-ci étaient composés à 55 % de femmes pour 45 % d’hommes. Ils étaient pour la plupart, soit un peu plus de 80 %, âgés de 36 à 65 ans. Neuf répondants ont de 18 à 35 ans, 45 ont de 36 à 55 ans et 32 ont 56 ans et plus.

Les répondants provenaient de 13 régions administratives différentes, et majoritairement, soit à 65 %, de Montréal, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Sur la base de la densité de population au Km2 de chacune des régions administratives couvertes, la représentation des répondants résidant en milieu densément peuplé (Montréal, Laval et Montérégie) et des milieux non densément peuplés est égale.

La majorité des répondants, soit 72 %, a déclaré avoir une limitation motrice, parfois seule, parfois avec d’autres limitations. Toutefois, le sondage a aussi rejoint d’autres types de limitations fonctionnelles, telles qu’auditive, visuelle, fatigue débilitante, trouble de santé mentale, surdicécité, et parents ayant un enfant avec limitations fonctionnelles sévères.

La moitié des personnes sondées vivent seules, comparativement au tiers de la population générale, selon les données disponibles sur le site Internet de la SHQ. Près du tiers vivent avec leur conjointe ou conjoint, et les autres, soit avec un membre de la famille, en colocation ou avec un aidant naturel autre qu’un membre de la famille.

La part de revenus que ces personnes ou ménages accordent au paiement de leur logis semble correspondre aux données disponibles sur le logement au Québec. Nos répondants, à 30 %, accordent entre 36 et 50 % de leur revenu au paiement de leur loyer et 12 % des répondants mentionnent débourser entre 51 et 80 %. Ces chiffres ressemblent à ceux de la SHQ concernant la population générale, soit que près de 36 % des ménages locataires présentent un taux d’effort supérieur à 30 % et que parmi ceux-ci, 16 % consacrent même plus de la moitié de leurs revenus à se loger.[[1]](#footnote-1)

Ce qui est particulier, c’est que comme le mentionnait l’OPHQ dans un rapport en 2006, «les personnes avec incapacité sont, en proportion, près de deux fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à consacrer 30 % et plus de leur revenu pour le domicile (28 % contre 15 %)». Ainsi, nos participants semblent se situer dans la classe moyenne supérieure, comparativement à la moyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles au Québec. Ces données s’expliquent entre autre, de par le fait que le questionnaire ait circulé dans le milieu communautaire, n’ayant donc peu rejoint les personnes en situation d’exclusion sociale.

On peut aussi rajouter que près de 90 % des répondants ont accès à un ordinateur et à une connexion Internet.

## Processus de recherche de logis

### Anticipation

Près d’un répondant sur cinq mentionne ne pas habiter son logis par choix. Deux phénomènes ressortent des données recueillies : la multitude des obstacles lors de la recherche répertoriés par les répondants indique qu’il est effectivement plus avantageux d’éviter le déménagement, même si cela implique de résider dans un lieu qui ne répond pas à leurs besoins de base; même s’ils désirent déménager, les obstacles tels que le manque de logements accessibles ou les prix trop élevés des loyers les en empêchent.

**« J’ai déjà été obligée de demeurer des années de plus dans un logement mal adapté, car je n’arrivais pas à trouver un logement bien adapté et à bon prix. »**

Les réponses démontrent que les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles vivent les mêmes obstacles que le reste de la population générale, tels que le manque de logements disponibles et les impératifs financiers : le prix élevé des loyers et l’absence de suppléments au loyer retiennent à eux seuls 38 % des obstacles nommés.

**« La pauvreté crasse dans laquelle je vis est mon obstacle majeur. Chaque fois que j’essaie de déménager, j’ai l’impression de faire le chien qui se coure après la queue, pas d’argent pas de logement, pas de logement pas de supplément. »**

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles accordent une part très importante de leurs revenus au paiement de leur loyer, dû au fait qu’elles vivent souvent près du seuil ou en deçà du seuil de pauvreté. Ainsi, des logements à loyers modiques et autres formes de soutien au logement sont autant nécessaires pour l’accessibilité que l’adaptation aux besoins en lien avec les limitations fonctionnelles.

Aux problèmes communs à l’ensemble de la population s’ajoutent les obstacles supplémentaires attribuables au manque d’adaptation de l’environnement à leurs limitations fonctionnelles et aux moyens utilisés pour les pallier. En effet, les inquiétudes liées au manque d’adaptation et d’accessibilité des logements et du milieu de vie surpassent les aspects financiers avec 43 % des réponses.

**« Ma meilleure amie est revenue au Québec après 8 ans à l’étranger. Face à la rareté des logements accessibles et abordables à Montréal, et au sentiment d’insécurité que cette situation entraînait chez elle alors qu’aux États-Unis elle pouvait en trouver facilement, elle a décidé d’annuler son retour au pays. »**

Mentionnons que les situations de discrimination ont été rapportées pour 6 % des réponses. Pas étonnant que plus de la moitié des répondants anticipent avec crainte la recherche de logis, un taux qui grimpe à 62 % pour les femmes spécifiquement.

**« Cela m’est déjà arrivé souvent, beaucoup de propriétaires n’aiment pas une personne sourde à cause de barrière de communication. Cette communication lui dérange beaucoup. (*sic*) »**

**« Préjugés et mauvaise foi des propriétaires qui sont influencés par la peur et convaincus qu’une déficience visuelle est directement liée à une déficience intellectuelle grave!** »

De cette moitié, 63 % ne sont pas au courant s’il existe ou non un service d’aide à la recherche dans leur région. Cela est d’autant plus étonnant que le questionnaire ayant circulé par le réseau communautaire, un biais est probable sur le niveau d’information des répondants par rapport à la moyenne des personnes ayant des limitations. De manière générale, c’est 54 % des répondants qui ne le savent pas. Ces chiffres expriment le besoin de publiciser ces services d’aide qui n’ont toutefois, pour le moment, pas les ressources pour le faire.

### Processus de recherche

Une fois entamé le processus de recherche, nous avons voulu connaitre quelles caractéristiques étaient prioritaires dans le choix d’un logis. Les répondants ont dû noter, en ordre de priorité, cinq caractéristiques prédéterminées. L’accessibilité du logis, de l’environnement et des services autour ont été majoritairement priorisées à 27%, les adaptations déjà présentes, à 20%. Les autres caractéristiques, soit un environnement de vie agréable, priorisée à 25 %, les caractéristiques générales du logis, à 17%, et les relations agréables avec le propriétaire, à 11%, ne sont pas directement en lien avec les limitations fonctionnelles.

Avoir accès à un environnement de vie agréable est, en effet, la deuxième caractéristique priorisée après l’accessibilité. Cela démontre que les personnes ayant des limitations fonctionnelles désirent vivre dans des milieux sains et agréables au même titre que dans des logements accessibles ou adaptables.

**« (…) il n’y avait pas de logements accessibles, hormis un lugubre sous-sol ressemblant plus à une cave où j’ai habité pendant 8 mois et où la folie me gagnait. »**

**« Depuis les 6 dernières années, j’ai cherché pour finalement aboutir dans une résidence pour personnes âgées de plus de 75 ans. Ce n’est pas très réjouissant pour une personne âgée dans la quarantaine ou cinquantaine, mais je n’avais aucune autre option ou choix. »**

D’une manière générale, le processus dans son ensemble est très complexe pour beaucoup de personnes ayant des limitations.

**« Une demande d’assistance au niveau de l’OPHQ avec un changement de responsable du dossier au 2 ou 3 mois contribue à retarder le processus. Une demande d’intervention au niveau de l’OMHM qui a rencontré un refus catégorique. Recherche pendant 9 mois un logement adapté pour finalement prendre un logement avec élévateur seulement en attendant un logement adapté que j’ai eu après 4 1/2 ans d’attente. »**

Au final, certaines se résignent et acceptent des conditions qui ne répondent pas à leurs besoins ou tout simplement, choisissent de débourser de grandes sommes afin d’avoir un milieu de vie qui leur convienne.

**« Je suis en fauteuil roulant depuis 40 ans, donc habitué à ce monde inaccessible (…) je suis juste paraplégique, alors je n’ose m’imaginer pour les autres qui se débrouille moins bien. »**

**« Je trouvais la recherche pénible avant de décider de tout mettre mon argent dans l’achat d’un condo neuf. »**

### Les sources d’information

Concernant les sources d’informations consultées pour trouver le logis, les données sont significatives : malgré le fait que le sondage ait majoritairement circulé au sein du milieu communautaire, 67 % des réponses obtenues réfèrent à des sources traditionnelles ou non spécialisées, soit les journaux, les sites Web, les pancartes affichées et le bouche-à-oreille.

Les services d’aide à la recherche de logis spécialisés pour les personnes ayant des limitations, l’OPHQ, les associations de défense de droit des personnes ayant des limitations fonctionnelles et les centres de réadaptation en déficience physique représentent, en contrepartie, 29 % des réponses et ne sont jamais cités comme sources uniques. Les municipalités n’obtiennent que 4 % des réponses. Ces résultats peuvent d’une part s’expliquer par l’absence d’un service d’aide structuré et universel au Québec, amenant les personnes à se débrouiller avec les moyens traditionnels.

**« Une banque de logement serait utile pour ne pas chercher pour rien. »**

Ces résultats peuvent aussi indiquer qu’il serait pertinent que la solution élaborée passe par les moyens habituels de recherche de logis. D’ailleurs, la question « si une solution de type banque de logis accessibles et disponibles, en accès libre sur Internet, vous permettait de procéder d’une façon totalement autonome à la recherche de logis, y auriez-vous recours? », a obtenue une réponse positive à 85 %, pour seulement 0,5 % négative. Les autres répondants ne le savant pas. Toutefois, il faut prendre en compte le fait que les répondants ne semblent pas provenir de la classe la plus exclue socialement, celle qui nécessiterait sans doute plus d’accompagnement et d’aide.

Nous avons aussi demandé aux répondants s’ils feraient confiance à l’utilisation d’expressions de type « contrôlé » définissant l’état d’accessibilité ou non des logis. Les résultats à cette question reflètent l’ambigüité actuelle quant au risque associé à l’absence d’une définition communément partagée : 65 % ont répondu oui et les autres se situent dans la négative ou l’ambivalence. Lorsque l’on demande pourquoi ils ne feraient pas confiance à ce type de mention, la raison soulevée est toujours reliée à l’absence de consensus clair quant à la définition de l’accessibilité et au risque d’un mauvais diagnostic d’accessibilité du propriétaire.

**« Je trouve ça difficile de téléphoner à plein de place, demander si c’est accessible et n’être jamais sur de la réponse. Je dois envoyer mes proches voir les logis pour revenir déçus, ils trouvent cette tâche ardue et une grande perte de temps inutile. »**

### Relations avec les propriétaires

On a aussi demandé aux répondants de noter, selon leurs perceptions et expériences, le degré d’ouverture moyen des propriétaires à l’adaptation des logements. Les réponses sont sans équivoque : seulement 13 % des répondants soutiennent que les propriétaires sont ouverts à l’idée d’adapter un de leur logement, pour 53 % qui ne les perçoivent pas ouverts. Près du tiers des répondants sont ambivalents sur ce point. Peut-être n’ont-ils jamais eu à vivre une telle expérience. La colonne rouge représente ces même résultats, mais seulement pour les répondants s’étant déclarés avoir une limitation motrice.

Les résultats indiquent que cette perception négative quant au degré d’ouverture à l’adaptation des logis du propriétaire par la personne ayant une limitation fonctionnelle n’appartient pas qu’à la limitation motrice, puisque les résultats sont comparables pour l’ensemble des limitations fonctionnelles.

**« Il est difficile de trouver un propriétaire prêt à faire adapter son logement. »**

Ensuite, nous dénotons que près de la moitié des répondants demeurent, en moyenne, plus de 9 ans dans leur logis. Sachant que près d’un répondant sur cinq ne demeure pas dans son logis par choix et que près d’un répondant sur deux anticipe la recherche de logis avec crainte, cette donnée est lourde de sens. Bien qu’il semble évident que les personnes ayant des limitations fonctionnelles préfèrent souvent rester dans leur logis même s’il ne leur convient pas afin d’échapper au processus pénible de la recherche de logis, nous avons cru intéressant de demander aux répondants pour quelles raisons ils pourraient être amenés à déménager.

**« Pour la troisième fois en 10 ans, j’essaie de déménager. Revenus trop bas. Sans supplément au logement, cela m’est impossible de vivre ailleurs et de payer plein prix. Pour avoir ce supplément, je dois avoir déménagé et demeurer seul ici est hors de mes moyens. »**

Dans toutes les raisons pouvant amener les répondants à déménager, les changements liés à la condition physique de la personne ont obtenu le plus de réponses. Cette raison surpasse ainsi celle des changements de vie généraux, comme une union, le développement de la famille, le changement d’emploi, de région, etc. Cette donnée démontre une fois de plus la complexité du processus de déménagement pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. En effet, la cause première d’une possibilité de déménagement chez nos répondants est en fait hors de leur contrôle.

Ainsi, il faut y comprendre que bien qu’une majeure partie des personnes ayant des limitations fonctionnelles ne déménage qu’en extrême besoin et lorsque l’option de rester n’est plus envisageable. D’autres le désirent, mais n’y arrivent pas pour toute sorte de raisons, dont celles évoquées précédemment.

# Conclusion

Depuis maintenant plus de trente ans, les lacunes liées au logement sont reconnues au Québec. Dès 1978, l’article 25 de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées*, obligeait l’OPHQ à « tenir un registre des logements accessibles aux personnes handicapées se servant de fauteuils roulants ». La Politique À part égale identifiait déjà en 1984 comme lacune le « manque d’information sur les logements accessibles existants (…) manque d’information sur les normes d’accessibilité et les adaptations possibles. »

L’actuelle *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, à l’article 25, mentionne maintenant ceci comme responsabilité pour l’OPHQ : « s'assurer de la mise en œuvre de moyens facilitant aux personnes handicapées la recherche de logements accessibles ». En 2009, tel qu’indiqué dans le Plan global de mise en œuvre de la Politique À part entière au moyen M-178, la responsabilité est passé de l’OPHQ à la SHQ qui doit « en concertation avec les organismes concernés, statuer sur la proposition d’un modèle de base d’un service Info-Habitation soit *Les services info-habitation, une nécessité au Québec* ». Cet objectif, bien qu’il ait changé d’acteur responsable, n’a pas été atteint depuis ce temps et les lacunes, quant à elles, persistent. D’une loi à l’autre, d’un plan à l’autre, le débat autour de l’offre est ainsi passé d’une problématique reliée spécifiquement aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, vers une problématique de personnes handicapées dans leur ensemble. Les résultats de ce sondage en démontrent d’ailleurs la pertinence.

Les résultats de ce sondage démontrent qu’une solution est toujours nécessaire et souhaitée des personnes ayant des limitations fonctionnelles afin de relier l’offre et la demande de logements accessibles. D’ailleurs, la deuxième version du Plan global de mise en œuvre est en cours de préparation et les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont de grandes attentes envers les engagements qui seront pris dans le domaine de l’habitation.

Selon les réponses obtenues, il semble que cette solution doive passer par les canaux traditionnels de recherche d’information sur les logements, être disponible gratuitement et être publicisée largement. Cette publicité doit autant se faire aux personnes ayant des limitations fonctionnelles afin qu’ils connaissent l’existence du service, qu’auprès des propriétaires et de leurs associations. Cette campagne de publicité peut inclure aussi des outils destinés aux propriétaires, notamment en guise de sensibilisation à l’adaptation des logements.

En terminant, le sondage nous confirme aussi que l’accessibilité réelle à un logis pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, passe obligatoirement par la question financière. Ainsi, sans une hausse significative de la disponibilité de logements accessibles financièrement aux ménages à faibles revenus, et de suppléments au loyer, ces personnes, reconnues comme faisant majoritairement partie de la classe pauvre de la société ne pourront aspirer à vivre dans un logis qui leur convienne

### Principaux constats de l’étude :

* Les répondants au sondage sont relativement représentatifs de la diversité des personnes ayant limitations fonctionnelles, soit en matière de sexe, de région habitée et d’âge, mais pas en matière de revenu : les répondants semblent plus fortunés que la moyenne des personnes.
* Les difficultés associées à la recherche de logis concernent tous les types de limitations fonctionnelles.
* Un répondant sur cinq mentionne ne pas habiter son logis par choix pour deux raisons : l’évitement dû à l’anticipation de la complexité du déménagement, et l’impossibilité liée aux obstacles tels que le manque de logements accessibles ou les prix trop élevés des loyers.
* La moitié des répondants anticipent avec crainte la recherche de logis, un taux qui grimpe à 62 % pour les femmes spécifiquement.
* Les sources d’information consultées pour trouver des logis sont à 67 % traditionnelles ou non spécialisées, soit les journaux, les sites Web, les pancartes affichées et le bouche-à-oreille.
* 85 % des répondants répondent oui à cette question : « si une solution de type banque de logis accessibles et disponibles, en accès libre sur Internet, vous permettait de procéder d’une façon totalement autonome à la recherche de logis, y auriez-vous recours? »
* Les répondants identifient l’absence de consensus clair quant à la définition de l’accessibilité et au risque d’un mauvais diagnostic d’accessibilité du propriétaire comme un obstacle.
* Des logements à loyers modiques et autres formes de soutien au logement sont autant nécessaires pour l’accessibilité que l’adaptation aux besoins en lien avec les limitations fonctionnelles.
* La solution élaborée devrait être disponible gratuitement et publicisée largement.

.

# ANNEXE 1. lE QUESTIONNAIRE (FRANÇAIS)

**Document de consultation sur le processus de recherche de logis**

En vue d’une solution durable de services Info-Habitation au Québec.

Février 2013

**TABLE DES MATIÈRES**

[Document de consultation 3](#_Toc347824630)

[Introduction 3](#_Toc347824631)

[Le but de la démarche 3](#_Toc347824632)

[PREMIÈRE PARTIE : LE QUESTIONNAIRE 5](#_Toc347824633)

[SECTION 1 : Le processus de recherche de logis 5](#_Toc347824634)

[SECTION 2 : Les propositions de solutions 7](#_Toc347824635)

[SECTION 3 : Le profil sociodémographique 8](#_Toc347824636)

[DEUXIÈME PARTIE : LE TÉMOIGNAGE 11](#_Toc347824637)

# Document de consultation

## Introduction

Au début des années 2000, un comité formé de représentants des différents services québécois d’Info-Habitation, du mouvement d’action communautaire autonome des personnes ayant des limitations fonctionnelles, de l’Office des personnes handicapées du Québec, de la Société habitation du Québec et de centres de réadaptation en déficience physique, avait travaillé à l’élaboration d’une solution pour les services Info-Habitation. Ainsi avait été produit, en 2001, *Les services Info-Logement : une nécessité au Québec,* un portait sur la façon dont pourraient être organisés ces services. Ce document n’a pas donné les résultats escomptés.

Depuis, le plan global de mise en œuvre de la Politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l’égalité,* attribue à la SHQ, en concertation avec les organismes concernés, la tâche de statuer sur la proposition d’un modèle de base de service Info-Logement. Suivant cet objectif, un nouveau comité s’est formé en vue de soutenir les travaux de la SHQ quant à la création d’un modèle de base de service Info-Habitation. En 2010, ce comité a déposé au Comité intersectoriel sur l’accessibilité universelle en habitation (CISAUH) un document en vue d’actualiser le document de 2001 et de préciser les attentes du milieu relativement au service Info-Habitation. Encore une fois, aucune solution n’a été envisagée.

## Le but de la démarche

Lors des réunions du CISAUH, il a été demandé à la COPHAN de fournir plus de détails sur la problématique vécue sur le terrain afin de mieux cibler le type de solution potentielle. La démarche actuelle vise à dresser le portait de la problématique de recherche de logements pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, en vue de soutenir la mise en place d’une solution valable. Votre participation massive à cet exercice est essentielle pour la justification du besoin d’une telle solution et elle est capitale dans la mise en place future d’une solution représentative des réels besoins. La COPHAN vous demande donc de faire circuler ce questionnaire le plus largement possible. Les réponses doivent être retournées par courriel au plus tard le 5 avril, à Pascale Marceau, responsable du dossier environnement bâti et aménagements publics, au pascale.marceau@cophan.org.

**Présentation du questionnaire**

Ce document est séparé en deux grandes sections, soit le questionnaire et le témoignage. Bien qu’également importantes, vous pouvez choisir de ne remplir qu’une seule des deux parties. Le questionnaire se divise en trois étapes : 1- établissement du portrait des habitudes de recherche de logis des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles; 2- propositions de pistes de solutions potentielles auxquelles vous devez réagir; et 3- questions sociodémographiques. La durée du questionnaire est d’environ 20 minutes.

Les réponses seront compilées et présentées à la SHQ dans le cadre des activités du CISAUH.

#

# PREMIÈRE PARTIE : LE QUESTIONNAIRE

\*Le terme logis est ici utilisé dans un sens large, il englobe la location et l’accès à la propriété.

## SECTION 1 : Le processus de recherche de logis

Question 1.1.

Si vous devez déménager, comment anticipez-vous la recherche de logis? Une seule réponse possible.

* Avec crainte de ne pas trouver mieux, même si mon logis ne me convient pas.
* Avec confiance, j’ai les ressources nécessaires à ma portée.
* De façon neutre, je n’anticipe pas l’expérience.
* Je préfère ne pas répondre.
* Je ne sais pas.

Question 1.2.

Lorsque vous cherchez de l’information sur les logis disponibles, à quel endroit vous référez-vous habituellement? Plusieurs réponses possibles.

* Un service d’aide spécialisé à la recherche de logements accessibles de mon secteur (ex. : AILIA, Service Info-logement du Centre de réadaptation Lucie Bruneau, Bail Mauricie, etc.)
* Mon centre de réadaptation
* Mon CSSS
* L’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
* Les associations communautaires de mon secteur non spécialisées en recherche de logements accessibles (groupes de défense de droits, associations de locataires, etc.)
* Les différentes municipalités
* Les journaux
* Les sites Internet
* Le bouche-à-oreille
* Je ne sais pas
* Je préfère ne pas répondre
* Autres : veuillez indiquer lesquels.

Question 1.3.

À votre connaissance, existe-t-il un service d’aide à la recherche de logis pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles dans votre région? Une seule réponse possible.

* Oui, mais je ne m’y réfère pas.
* Oui, et au besoin, je m’y réfèrerais.
* Non, il n’y en a pas.
* Je ne sais pas s’il y a un tel service.
* Je préfère ne pas répondre.

Question 1.4.

Avez-vous généralement besoin d’accompagnement lors de l’une ou plusieurs des étapes du processus de recherche de logis (exemples d’étapes : recherche d’informations, téléphone au propriétaire ou vendeur, visite des logis, signature du bail, etc.)? Choisissez l’énoncé qui vous représente le plus.

* Oui, je me fais accompagner de mes proches (amis, famille, etc.) et cela me convient.
* Oui, par l’aide de services publics offerts (bénévoles, associations spécialisées ou non en habitation, OPHQ, centre de réadaptation, CSSS, etc.).
* Oui, toutefois, si je connaissais l’existence d’un service d’accompagnement spécialisé en habitation, j’y aurais recours.
* Non, je n’en ressens pas le besoin.
* Je ne sais pas.
* Je préfère ne pas répondre.

Question 1.5.

Veuillez numéroter, par ordre de priorité, les critères de sélection de logis suivants. 1 étant le plus important pour vous et 5, le mois important.

* Un environnement de vie agréable (quartier paisible, proximité de services, bon voisinage, etc.).
* Les caractéristiques générales du logis (design, propreté, bâtiment neuf, etc.).
* L’accessibilité du logis et de l’environnement.
* Les adaptations déjà présentes dans le logis et qui me conviennent.
* Le contact positif avec le propriétaire ou le vendeur.

Question 1.6

Sur une échelle de 1 à 5, 1 étant totalement et 5, pas du tout, sentez-vous habituellement que les propriétaires sont sensibilisés et ouverts à l’adaptation du logement?

* 1
* 2
* 3
* 4
* 5

Question 1.7

Pour quelles raisons avez-vous déjà été amenés à déménager ou pour quelles raisons pourriez-vous être amenés à déménager?

Question 1.8

Veuillez nommer les obstacles que vous rencontrez dans vos processus de recherche de logis (exemple d’obstacles : le prix des loyers trop élevés, les préjugés, l’inaccessibilité du logement ou de l’environnement, absence de supplément au loyer, etc.)?

##

## SECTION 2 : Les propositions de solutions

Question 2.1

Si une solution de type banque de logis accessibles et disponibles, en accès libre sur Internet vous permettait de procéder d’une façon totalement autonome à la recherche de logis, y auriez-vous recours?

* Oui
* Non
* Je ne sais pas

Si non, pourquoi?

Question 2.2

Si une telle banque vous permettait de repérer des logis accessible disponibles de façon autonome, trouveriez-vous aussi pertinent d’avoir accès à un service d’aide ou d’accompagnement?

* Oui
* Non
* Je ne sais pas

Question 2.3

Si vous pouviez décrire votre service idéal d’aide à la recherche de logis, à quoi répondrait-il (exemple de service : accompagnement, banque de logis accessibles et disponibles, service d’aide aux relations propriétaire/locataire ou vendeur/acheteur, sensibilisation, etc.)?

Question 2.4

Feriez-vous confiance à l’utilisation d’une appellation contrôlée du type « logement accessible », « logement adaptable » ou « logement adapté » dans les petites annonces des médias traditionnels (petites annonces classées, Kijiji, etc.)? L’appellation contrôlée résulterait d’une certification de la qualité d’un logis répondant à des normes précises en accessibilité.

* Oui
* Non
* Je ne sais pas

Si non, pourquoi?

##

## SECTION 3 : Le profil sociodémographique

Question 3.1.

Quel est votre sexe?

* Féminin
* Masculin

Question 3.2

Dans quelle tranche d’âge vous situez-vous?

* Moins de 18 ans
* 18 à 25 ans
* 26 à 35 ans
* 36 à 45 ans
* 46 à 55 ans
* 56 à 65 ans
* 66 ans et plus
* Je préfère ne pas répondre

Question 3.3

Quelle (s) limitations (s) fonctionnelle (s) avez-vous? Plusieurs réponses possibles.

* Visuelle
* Auditive
* Motrice
* Intellectuelle
* Cognitive
* Problème de santé mentale
* Je préfère ne pas répondre
* Autre : laquelle ou lesquelles?

Question 3.4

Dans quelle région administrative demeurez-vous?

* Bas-Saint-Laurent
* Saguenay-Lac-Saint-Jean
* Capitale-Nationale
* Mauricie
* Estrie
* Montréal
* Outaouais
* Abitibi-Témiscamingue
* Côte-Nord
* Nord du Québec
* Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
* Chaudière-Appalaches
* Laval
* Lanaudière
* Laurentides
* Montérégie
* Centre-du-Québec

Question 3.5

Habitez-vous votre logis actuel par choix?

* Oui
* Non

Si non, pourquoi vous y restez?

Question 3.6

En moyenne, combien d’années demeurez-vous dans votre logis? Une seule réponse possible.

* Moins d’un an
* De 1 à 3 ans inclusivement
* De 4 à 6 ans inclusivement
* De 7 à 9 ans inclusivement
* Plus de 9 ans
* Je ne sais pas

Question 3.7

À combien s’élève approximativement la part de vos revenus attitrée au paiement de votre logis?

* Moins de 15 %
* Entre 16 et 35 %
* Entre 36 et 50 %
* Entre 51 et 65 %
* Entre 66 et 80 %
* Plus de 81 %
* Je préfère ne pas répondre
* Je ne sais pas

Question 3.8

Avec qui partagez-vous votre logement? Plusieurs réponses possibles.

* Je ne le partage pas, j’habite seule ou seul
* Avec ma conjointe ou mon conjoint
* Avec une/un/des colocataire(s)
* Avec un ou des membre(s) de ma famille
* Avec un aidant naturel autre que mon ou ma conjoint(e), une ou un colocataire ou un membre de ma famille
* Je préfère ne pas répondre
* Autre, avec qui?

Question 3.9

Avez-vous accès à un ordinateur avec connexion Internet?

* Oui
* Non

Question 4

Si vous désirez être tenu au courant des résultats de ce questionnaire, veuillez nous laisser une adresse courriel pour vous contacter. Soyez assuré que cette adresse ne servira à aucune autre fin.

# DEUXIÈME PARTIE : LE TÉMOIGNAGE

Nous aimerions que vous nous fassiez part, si cela vous est déjà arrivé, d’une expérience de recherche de logis qui vous a été pénible. Veuillez mentionner les difficultés rencontrées et l’ampleur des problèmes ainsi occasionnés.

1. SHQ. [Les caractéristiques des ménages québécois et l’habitation](http://www.habitation.gouv.qc.ca/statistiques/regroupements/caracteristiques_des_menages/les_caracteristiques_des_menages_quebecois_et_lhabitation.html) (en ligne) [↑](#footnote-ref-1)